

Décision n° 2021-05 du 19 mars 2021 portant nomination du déontologue

***Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1,
Vu les articles L. 1451-4 et R. 1451-10 du code de la santé publique,
Vu l'avis favorable du comité de déontologie et d'éthique de l'Institut national du cancer en date du 18 mars 2021 relatif à la nomination du déontologue*

**LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER
DECIDE**

Après avis favorable du comité de déontologie et d'éthique, Madame Camille GOASGUEN, conseillère en service extraordinaire honoraire à la Cour de cassation, est nommée déontologue au sein de l'Institut national du cancer pour une durée de trois ans.

La présente délégation prend effet à compter de sa signature.

Elle est notifiée au et est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait le 19 mars 2021
En 2 exemplaires

Le Président
Norbert IFRAH

SIGNEE